

Faculté de musique

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2026-2027



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs	3
Bourses de réussite à la maîtrise	3
Programmes d'études visés.....	3
Conditions d'admissibilité aux Bourses de réussite à la maîtrise	3
Procédure pour le dépôt de la candidature.....	4
Bourses de réussite au doctorat	4
Programmes d'études visés.....	4
Conditions générales	4
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	4
Exceptions	5
Procédure pour demander la bourse	5
Personne-ressource.....	5

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômer dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de musique en vigueur du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bourses de réussite à la maîtrise

Les Bourses de réussite à la maîtrise sont offertes pour favoriser la réussite et la persévérance à la maîtrise. Une enveloppe budgétaire totale de 6 000\$ permettra l'attribution de sept (7) bourses, d'une valeur minimale de 855\$.

Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
MAÎTRISES RECHERCHE	MAÎTRISES CLASSIQUE	MAÎTRISES JAZZ	MAÎTRISES PROFESSIONNELLES
Composition	Interprétation soliste	Interprétation soliste	Didactique instrumentale
Éducation musicale avec mémoire	Accompagnement musique de chambre	Auteur-compositeur-interprète	Éducation musicale avec essai
Musicologie	Orchestre musique de chambre		
Maîtrise sur mesure	Direction d'orchestre		

Deux (2) bourses seront attribuées dans les groupes 1 à 3 et une (1) bourse dans le groupe 4 pour un total de sept (7) bourses. S'il n'y a pas de candidatures admissibles dans une catégorie, le montant total de 6 000 \$ sera divisé selon le nombre de candidatures retenues.

Conditions d'admissibilité aux Bourses de réussite à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse dans l'un des programmes de maîtrise mentionnés dans le tableau ci-haut;
- Avoir complété 24 crédits contributaires à son programme (excluant la scolarité préparatoire);
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 4,00 ou plus;

- S'engager activement dans le milieu scientifique, scolaire, extrascolaire ou culturel (par exemple : bénévolat ou tutorat dans une école, participation active à un congrès, organisation de concerts, participation à toute activité artistique pertinente, membre de l'AGEMUL, etc.);
- Démontrer le degré d'avancement du mémoire ou de l'essai;
- Avoir remis son plan de collaboration ou la révision de ce dernier;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme.

Procédure pour le dépôt de la candidature

La personne doit effectuer la demande à partir du lien suivant :
[Bourse d'excellence à la maîtrise en musique - FESP](#)

Bourses de réussite au doctorat

Programmes d'études visés

Tous les programmes de doctorat de la Faculté de musique sont admissibles à ces bourses.

Conditions générales

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 10 000\$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse de l'examen de doctorat (volet rétrospectif)	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat rétrospectif.	Avoir réussi l'examen de doctorat rétrospectif avant la fin de la 3e session du programme.
Bourse de l'examen de doctorat (volet prospectif)	D'une valeur de 2 500\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat prospectif.	Avoir réussi l'examen de doctorat prospectif avant la fin de la 6e session du programme.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse de progression 1	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse vise à reconnaître la progression significative des études.	Avoir respecté le plan de travail établi avec sa direction de recherche à la suite des examens de doctorat, et ce, avant la fin de la 8e session du programme.
Bourse de progression 2	D'une valeur de 1 500\$, cette bourse vise à reconnaître la progression significative des études.	Avoir respecté le plan de travail établi avec sa direction de recherche à la suite des examens de doctorat, et ce, avant la fin de la 10e session du programme.
Bourse pour le dépôt initial	D'une valeur de 3 000\$, cette bourse récompense le dépôt initial de la thèse pour évaluation.	Avoir effectué le dépôt initial de la thèse avant la fin de la 12e session du programme.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes.
- L'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.

Procédure pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande à partir du lien suivant :
<http://repertoire.bbaf.ulaval.ca/bourse/permalien/4206/33641>

Personne-ressource

Pour obtenir plus d'informations, communiquez avec nous à bourses@mus.ulaval.ca.